

Acte rendu exécutoire par transmission
en Sous-préfecture d'Aix en Provence

Le

18 DEC. 2015



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 17 DECEMBRE 2015

PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2015_B706

OBJET : Habitat et politique de la ville - Habitat - Motion de soutien au Collectif National des Communes dites «carencées» et «déficitaires» en logements locatifs sociaux

Le 17 décembre 2015, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 11 décembre 2015, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, membre du bureau, Jouques – AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – ARDHUIN Philippe, membre du bureau, Simiane-Collongue – BARRET Guy, membre du bureau, Coudoux – BOULAN Michel, membre du bureau, Châteauneuf-le-Rouge – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BURLE Christian, membre du bureau, Peynier – CANAL Jean-Louis, membre du bureau, Rousset – CESARI Martine, membre du bureau, Saint-Estève-Janson – CHARRIN Philippe, membre du bureau, Vauvenargues – CIOT Jean-David, membre du bureau, Le Puy-Sainte-Réparate – CORNO Jean-François, membre du bureau, Rognes – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – de SAINTDO Philippe, membre du bureau, Aix-en-Provence – DELAVET Christian, membre du bureau, Saint-Antonin-sur-Bayon – FABRE-AUBRESPY Hervé, vice-président, Cabriès – FERAUD Jean-Caude, vice-président, Trets – FREGEAC Olivier, membre du bureau, Peyrolles-en-Provence – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, membre du bureau, Puyloubier – JOISSAINS Sophie, membre du bureau, Aix-en-Provence – JOUVE Mireille, membre du bureau, Meyrargues – LAGIER Robert, membre du bureau, Meyreuil – LEGIER Michel, membre du bureau, Le Tholonet – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau – MALLIÉ Richard, vice-président, Bouc-Bel-Air – MANCEL Joël, membre du bureau, Beaurecueil – MARTIN Régis, membre du bureau, Saint-Marc-Jaumegarde – MEÏ Roger, vice-président, Gardanne – MERCIER Arnaud, vice-président, Venelles – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis – RAMOND Bernard, vice-président, Lambesc – SERRUS Jean-Pierre, membre du bureau, La Roque d'Anthéron – TALASSINOS Luc, membre du bureau, Gréasque

Excusé(e)s avec pouvoir :

PIZOT Roger, membre du bureau, Saint-Paul-lez-Durance, donne pouvoir à ALBERT Guy

Excusé(e)s :

FILIPPI Claude, membre du bureau, Ventabren

Monsieur Jean-Claude FERAUD donne lecture du rapport ci-joint.

BUREAU DU 17 DECEMBRE 2015

Rapporteur : Jean-Claude FERAUD

Politique publique : Habitat et politique de la ville

Thématique : Habitat

Objet : Motion de soutien au Collectif National des Communes dites «*carencées*» et «*déficitaires*» en logements locatifs sociaux

Mes Chers Collègues,

A la demande de Monsieur Georges CRISTIANI, Maire de Mimet, Président de l'Union des Maires et Présidents de Communautés des Bouches-du-Rhône, le Bureau communautaire de la Communauté du Pays d'Aix du 17 décembre 2015 a décidé d'apporter son soutien au Collectif National des Communes dites «*carencées*» et «*déficitaires*» en logements locatifs sociaux.

Le Bureau communautaire partage le constat du collectif sur l'obsolescence de la loi SRU "révisée", notamment son approche calculatoire de la réponse à donner au manque global de logement en France. De plus, la stigmatisation de moins de 3% des communes, soit en qualité de «*carencées*», soit de «*déficitaires*», et la sanction du déficit de production au travers de système de pénalités va, à terme, asphyxier les budgets communaux dans un contexte financier déjà très tendu et auquel les communes sont confrontées : baisse des dotations de l'Etat, augmentation des charges sans compensation,....

Le Bureau communautaire retient que, dans son application, la loi devient inapplicable face à des objectifs sans cesse croissants, qui contribuent, de plus, à accroître la base de calcul permettant de calculer le déficit, souvent en totale déconnection de la demande locale.

Dans une autre mesure, la production de tout autre type d'habitat, l'accession sociale par

exemple, reste exclue de la réponse attendue en terme de besoin en logement, alors qu'il correspond à une attente forte des demandeurs.

Enfin, le Bureau communautaire est solidaire de la demande d'un pilotage par les maires de l'ensemble des attributions des différents contingents de reservataires sur leur communes.

C'est pourquoi, le Bureau communautaire de la CPA décide:

- **DE SOUTENIR** l'action du Collectif National des Communes dites « *carencées* » et « *déficitaires* » en logements locatifs sociaux

OBJET : Habitat et politique de la ville - Habitat - Motion de soutien au Collectif National des Communes dites «carencées» et «déficitaires» en logements locatifs sociaux

Abstention : AMIEL Michel

Ont voté contre : CANAL Jean-Louis - MEÏ Roger

VU la délibération n°2014_A088 du 22 mai 2014, modifiée, portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à la majorité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI

17 DEC. 2015